



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

- Infos PV Commission Discipline du 12.03.2025

- PV Comité D'appel Chargé des Affaires Courantes du 12.03.25

- PV Commission de Prévention Médiation & Education du 01.03.25, 11.03.25 et 13 mars 2025

- PV Commission des Statuts et Règlements du 12.03.25

- PV Commission d'Arbitrage du 28.02.25

-- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 11.03.25

-PV Commission d'organisation des Compétitions du 13.03.25

- PV Commission restreinte Football d'Animation du 13.03.25

- PV Commission du Football Féminins du 13.03.25

- Page Technique

FILLOFOOT U7F

Retrouvez dans ce numéro

► FILLOFOOT du 15.03.25

Plateaux U9F

Retrouvez dans ce numéro

► Plateaux 9F du 22.03.25

REJOIGNEZ NOS COMMISSAIRES !!

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- **Commission des Terrains et Installations Sportives** (visite des sites selon un planning établi à l'avance pour vérifier la conformité des installations et être en capacité de se déplacer sur tout le département)
- **Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer la gestion des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est indispensable.

Les candidatures sont à adresser par mail : direction@seineetmarne.fff.fr

DEVENEZ DELEGUE OFFICIEL DU DISTRICT

Le District de Seine-et-Marne poursuit le développement de son projet de déploiement de délégués officiels sur les matches.

Représentant de l'instance départementale, le Délégué est désigné officiellement par le District sur tout type de compétition.

Il veille spécialement à l'application des règlements de la compétition et est le facilitateur de l'organisation et du bon déroulement d'une rencontre.

être en capacité de se déplacer sur tout le département et avoir une maîtrise des outils informatiques.

Les candidatures sont à adresser par mail : direction@seineetmarne.fff.fr

CHALLENGES

Retrouvez dans ce numéro les

► **Challenges** Foot Animation et Féminins U11F et U13F programmés le **samedi 15.03.25**

FESTIFOOT

Retrouvez dans ce numéro :

- Festifoot U6-U7 15/03/25 et 29/03/25
- Festifoot U8-U9 du 22/03/25 et 29/03/25

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 15 et 16 mars 2025



M. Jean-François DIDIER
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 18 mars 2025

Commission des Statuts et Règlements
18h00

Mercredi 19 mars 2025

Commission de Discipline
16H00

Jeudi 20 mars 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions
14H00

LE MEE S/SEINE

COMMISSION

Mardi 18 mars 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions
14H00

VISIOCONFERENCE

COMMISSION

Mardi 18 mars 2025

Comité D'Appel Chargé des Affaires
Courantes
18H45

Point Comm'

Mars 2025



Événement "Toutes Foot" : Une journée 100% féminine !

Le samedi 8 mars 2025, à l'occasion de la Journée de la Femme, nos joueuses se sont retrouvées pour une journée placée sous le signe du football, du partage et de la découverte !

Au programme :

- Rencontres et défis sur le terrain
- Initiation au futnet
- Découverte de l'arbitrage
- Échanges inspirants avec des personnalités du football féminin pour découvrir d'autres rôles (dirigeantes, arbitres, éducatrices...)
- Mini-jeux funs : morpion géant, défis 2v2 et bien plus encore !
- Magnifiques lots à gagner lors de la tombola

Une journée riche en émotions, fair-play et convivialité pour célébrer le football au féminin !

Merci à toutes les participantes et à nos intervenantes pour leur engagement ! On se retrouve très vite pour une nouvelle édition !



Le Comité Directeur a remis la médaille du District à 2 dirigeants du Club de MAROLLES AS le 07/03 dans ses locaux du Mée sur Seine.

Les récipiendaires n'avaient pas pu être présents à la remise officielle au début du mois de janvier lors de la Cérémonie des Voeux du District.

Un grand merci à eux pour leur investissement bénévole au bénéfice de leur club et du football départemental !

Finale du Critérium Départemental de e-Football

Mercredi 12 mars, la grande finale du Critérium Départemental de e-Football sur EAFC 25 a tenu toutes ses promesses !

Nos 3 finalistes :

- Ilies Sabri (Dammarié City)
- Dimitri Colombi (ELCSLSB Football)
- Pierre Laurent (Héricy Vulaines Samoreau FC)

Après une phase de championnat intense en aller-retour, Ilies s'impose en grand vainqueur, suivi de Dimitri et Pierre !

Un grand bravo pour leur fair-play et leur bonne humeur, ainsi qu'aux 10 autres participants qui ont tout donné durant les qualifications !

Merci à tous pour cette belle compétition et à bientôt pour de nouveaux défis e-Football !



Soirée de remises des dotations

Mardi 11 mars, nous avons eu le plaisir de réunir de nombreux membres des clubs chez notre partenaire Crédit Agricole Brie Picardie pour la soirée de remises des dotations !

Un moment convivial d'échanges et de partage autour d'un buffet. Merci à tous d'être venus et un grand merci à notre partenaire pour son accueil chaleureux !



Rejoignez-nous!

Le Point
Comm' 

Mars 2025



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)





Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 12 mars 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

AUDITIONS

Match 28917693
Champs S/Marne Foot 22 – Cesson VSD Es 21
U14 D2 du 08/02/25

Match 29616772
Bois le Roi – MRT 2 Futsal
Futsal 2 du 16/02/25

REPRISE DE DOSSIER

MATCH 28913598 (dossier transmis par la Commission SR)
OZOIR 21 – DAMMARIE FC 21
U16 D1 DU 01/12/2024

Match 29272761
Bombonnaise AS 21 – Braytois C.S. 21
U16 D3 Poule E du 02/03/25

Match 28246755
ST Pathus Oissery ES – Quincy Voisins FC US
Senior D3 Poule A du 02/03/25

Match 53121931
Briard SC 21 – Cesson VSD ES 21
Coupe 77 U18 du 02/03/25

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION **FOOT ANIMATION**

Criterium U10 Excellence du 1/2/2025 :
Rencontre : FC NANDY 31 – RC PAYS DE FONTAINEBLEAU 34
Poule : F
N° de Rencontre : 29969052

CHAMPIONNAT

Match 282455448
Magny-le-Hongre – Othis C.O.
SENIORS du 09/03/25

Match 28913652
Chelles As – Cesson VSD ES
U16 D1 du 09/03/25

Match 28912405
Vaires Ent. Et C Us - Villenoy
Vétérans D3A du 09/03/25

Match 29236593
MCG 23 – Crecy Fc 23
U14 D4C du 08/03/25

Match 28881489
HVS – Vaires Ent. Et C.
CDM D1 du 09/03/25

Match 29721725
Crecy Fc – Villeparisis U.S.M
U18 D3A du 09/03/25

Match 28246555
Mormant FC - Emerainville
Séniors D2B du 09/03/25

Match 28246007
Pays Bières – Melun Fc
Séniors D2C du 09/03/25

Match 28247275
Roissy En Brie – Nanteuil Les Meaux 2
Séniors D3C du 09/03/25

Match 28279342
Avonnaise US Foot – Gtainais Val de Loing
Séniors D3F du 09/03/25

Match 28247567
Jouy Yvron Es – Fc Villiers St Georges
Séniors D3D du 09/03/25

Match 28911625
Lagny Messagers F Us – St Thibault
Vétérans D2B du 09/03/25

Match 29272059
Nanteuil Les Meaux 21 – Brie FC 21
U16 D3 du 09/03/2025

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 28911518
Dammartin Cs 32 – Croissy Beaubourg 31
Vétérans D2A du 26/01/25

Match 28245443
Thorigny – Quincy Voisins
Seniors D2A du 09/02/25

Match 28245994
Ponthierry US – Dammarie City
Seniors D2C du 02/02/25

Match 29272531
AFPO 21 – Ferté Ss/Jouarre 21
U16 D3C du 02/02/25

Match 28246757
Villenoy – ES Brie Nord
Seniors D3A du 09/02/25

CONVOCATIONS

Match 29617548
Dammarie Les Lys Fc 1 – Trilport Usf 1
Seniors Féminines D1 du 25/01/25

Match 29236582
Ozoir FC 77 22 – Vaires Ent. ET C. Us 24
U14 D4C du 08/02/25

Match 30173303
Magny Le Hongre – Mouroux CS1
U15 Niveau 2 A du 08/02/25



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mardi 12 mars 2025

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaires de séance : PEYRIN Jean-Paul

Présents : Ludovic VANTYGHM

FESTIVAL FOOT U13 FEM du 8/02/2025

Club Organisateur : ESSM

Equipes présentes : ESSM 2 - Lognes 1 - Val D'Europe 1 – Vaux Le Pénil La Rochette 1

Appel interjeté par le club de VAL D'EUROPE du 14 février, d'une décision de la Commission Départementale du Football Féminin du 13 Février 2025 (publié dans le journal officiel N° 357 du 14 Février 2025), rappelée ci-après :

Réception et lecture de la feuille de match.

Lecture du mail indiquant que Val d'Europe n'a pas laissé sa feuille de composition.

Considérant que le club n'a pas laissé sa feuille de composition sur place,

Considérant qu'il y a lieu de faire appliquer les règlements,

La Commission décide la disqualification de l'équipe de Val d'Europe 1. Qualification des équipes de Vaux Le Pénil la Rochette 1 et Lognes 1

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de VAL D'EUROPE pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après audition des personnes présentes :

Du Club de ESSM :

- BOURAS Romain (Correspondant)
- BOURAS Bruno (Dirigeant)

Du Club de LOGNES :

- MDJAHIDI Hilma (Educatrice)
- ACHI Serge (Educateur)

Du Club de VAL D'EUROPE :

- APPERT Jean-Baptiste (Educateur)
- EIGEN-DUPERRET Tom (Educateur Adjoint)

Du Club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE :

- GEOFFROY Marie (Educatrice)
- PAPIAH Sunny (Correspondant)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'audition des parties a permis d'établir un retard d'une heure dans le déroulement de la rencontre ;

Considérant que l'organisation du plateau a rencontré des difficultés, notamment en raison de la complexité de sa mise en place et du retard dans l'accomplissement des démarches administratives, celles-ci n'ayant été finalisées qu'à l'issue de l'événement ;

Considérant qu'un manque d'arbitres a été constaté, obligeant les clubs visiteurs à prendre en charge l'arbitrage de manière autonome afin d'assurer le bon déroulement des rencontres ;

Considérant que le club de Val d'Europe, ayant quitté précipitamment les lieux dès la fin de la dernière rotation, a omis de remettre la feuille de match, ce qui a entravé la transmission des informations officielles et le bon suivi administratif de la rencontre.

Considérant qu'il appartient à l'EFSSM, en tant que club organisateur, de veiller scrupuleusement au respect des formalités administratives avant et après chaque rencontre, afin d'assurer la régularité des compétitions et le bon déroulement des événements sportifs.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission infirme la décision rendue en première instance,

La Commission requalifie l'équipe de Val d'Europe 1.

Et rappelle le club de EFSSM à ces devoirs administratifs concernant les formalités d'avant et d'après match.

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

(Crédit du club de VAL D'EUROPE : 64 €)



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL N°2 du samedi 01 mars 2025

Commission Plénière

Présidence : Jean François DIDIER (CD)

Secrétaire de la séance : Gilbert BESNARD

Présents : Jean-Claude DEROZIER – Jean-Marc DENIS – Patrick COLLUMEAU – Jean-Marie ROBY – Claude ADAM

Excusés : Mohamed LAZREG – Dominique DA ROCHA

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 28917701 ROISSY EN BRIE US 22 – CESSON VSD ES 21 – U14 D2B du 15/03/2025 à 15h30

La Commission,

Considérant qu'après les incidents s'étant déroulés entre les deux clubs le 09/02/2025,

Considérant après échange avec les dirigeants des deux clubs,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant que la rencontre se déroulera sur les installations du PAUL BESSUARD 2 de ROISSY EN BRIE,

Décide la désignation d'un (1) Arbitre central officiel ADULTE à la charge du club de ROISSY EN BRIE et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de CESSON VSD.

Match n° 28247619 OZOIR FC 77 2 – ALLIANCE 77 1 – SENIORS D3D du 16/03/2025 à 15h30

La Commission,

Considérant les différents mails reçus de la part de ALLIANCE 77,

Considérant après échange avec les deux Présidents,

Considérant que le match aller a fait l'objet d'un traitement en Commission de Discipline,

Considérant qu'il est fait état dans le Procès-Verbal d'incidents à la fin de la rencontre,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant que le club de OZOIR s'est engagé à informer sa municipalité afin qu'elle alerte sa Police Municipale,

Décide la désignation de trois (3) Arbitres officiels et d'un (1) Délégué officiel à la charge des deux clubs.

Match n° 29272552 CHANGIS ST JEAN USSY 21 – FERTE Ss/ JOUARRE 21 – U16 D3C du 16/03/2025 à 12h30

La Commission,

Après signalement d'incidents entre des jeunes des communes voisines,

Considérant que la rencontre a été signalée par les services administratifs comme étant sensible,

Considérant qu'il semble que les tensions se sont apaisées,

Considérant qu'il y a lieu néanmoins de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide la signation d'un (1) Arbitre central officiel ADULTE à la charge du club de CHANGIS.

Match n° 28913438 NANTEUIL LES MEAUX 21 – COMBS LA VILLE 21 – U18 D1 du 16/03/2025 à 13h00

La Commission,

Après lecture du Procès-Verbal de la Commission de Discipline du District,

Après confirmation de la décision de première instance par la Commission d'Appel Disciplinaire,

Confirme que la rencontre se déroulera à huis clos sur les installations du District à MONTRY,

Confirme la désignation de trois (3) Arbitres officiels et deux (2) Délégués officiels à la charge des deux clubs.



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mardi 11 mars 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 29617571 PONTAULT COMBAULT UMS 1 – SENART MOISSY 1 – Seniors Féminine D1 du 15/03/2025 à 17h30

La Commission,

Après transmission d'une déclaration de match sensible de la part du club de PONTAULT COMBAULT,

Considérant que le club de PONTAULT COMBAULT indique qu'il y a eu des tensions lors du match aller,

Considérant le classement des deux équipes et qu'il convient de maintenir l'équité sportive,

Considérant que la Commission de Désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre central officiel,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge des deux clubs.

Match n° 28938639 BRIARD SC 21 – MORMANT FC 21 – U18 D1 du 16/03/2025 à 14h00

La Commission,

Après transmission d'une déclaration de match sensible de la part du club de MORMANT,

Considérant que cette déclaration mentionne que le match aller a été tendu,

Considérant qu'il convient de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre central officiel et un (1) Délégué officiel,

Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge du club de MORMANT.

Match n° 28245455 CS COUNTRY ACADEMIE 1 – VAL DE France FOOTBALL ACADEMY 1 – Seniors D2A du 16/03/2025 à 17h00

La Commission,

Après transmission d'une déclaration de match sensible de la part du club de VAL DE France,

Considérant que le club de VAL DE France indique que de vives tensions entre joueurs lors du match aller,

Considérant qu'il convient de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre central officiel,

Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge du club de VAL DE France et d'un (1) Délégué officiel à la charge des deux clubs,

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

Match n° 28247787 GATINAIS VAL LOING 1 – VARENNES FC 1 – Seniors D3F du 16/03/2025 à 15h00

La Commission,

Considérant les incidents s'étant déroulés lors du match aller,

Considérant que le match aller a fait l'objet d'un traitement en Commission de Discipline,

Considérant qu'il a été fait appel de la décision et que la Commission d'Appel Disciplinaire a confirmé la décision prise en première instance,

Considérant que les deux Commissions ont décidées la désignation de trois (3) Arbitres officiels et d'un (1) Délégué officiel à la charge des deux clubs,

Considérant après échange téléphonique avec le Président de GATINAIS que celui-ci a effectué une demande pour des patrouilles de la Police Municipale,

Décide de confirmer les désignations effectuées par les Commissions,

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mardi 13 mars 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 28281773 MEAUX ACADEMY CS 22 – MITRY COMPANS GOELLY 21 – U14 D1 du 15/03/2025 à 15h30

La Commission,

Considérant que le match aller a donné lieu à des incidents,

Considérant que le dossier a été traité en Commission de Discipline,

Considérant que la Commission de Désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre central officiel et qu'il a été désigné un Délégué officiel,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant les préconisations de sécurité demandée,

**Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge des deux clubs.
Demande au club de MEAUX ACADEMY de prévenir sa mairie pour demander la présence de la Police Municipale et sécuriser la rencontre,
Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.**

Match n° 28239131 PAYS DE FONTAINEBLEAU 1 – MEAUX ACADEMY CS 2 – SENIORS D1 du 16/03/2025 à 15h00

La Commission,

Considérant les incidents s'étant déroulés débuts février,

Considérant la proximité entre le lieu du match et la ville où se sont déroulés ces incidents,

Considérant qu'il convient de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a déjà désigné trois (3) Arbitres officiels,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant les préconisations de sécurité demandée,

**Décide la désignation d'un (1) Délégué officiel à la charge des deux clubs.
Demande au club de PAYS DE FONTAINEBLEAU de faire se dérouler la rencontre sur le terrain le plus sécurisé, de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale,
Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.**

Match n° 28913658 DAMMARIE FC 21 – OZOIR FC 77 21 – U18 D1 du 16/03/2025 à 12h00

La Commission,

Après transmission d'une déclaration de match sensible de la part du club de OZOIR FC 77,

Considérant que le club de OZOIR FC 77 indique de vives tensions entre joueurs lors du match aller,

Considérant que le match aller a fait l'objet d'un traitement en Commission Statuts et Règlement,

Considérant que suite à la décision de la commission celle-ci a fait l'objet d'un appel au Comité d'Appel chargée des Affaires courantes,

Considérant que suite à ce traitement ce dossier a été transmis à la Commission de Discipline,

Considérant que cette même Commission a mis le dossier en délibéré,

Considérant que dans le cas présent il convient de prendre toutes les précautions nécessaires,

Décide de reporter cette rencontre jusqu'à décision à intervenir.

Match Festival U13 FOOT – 1/2 FINALE du 56/03/2025 à 09H30

La Commission,

Considérant la réception de la fiche de déclaration de match sensible de la part du club de MEAUX ACADEMY,

Considérant que la compétition ne fait pas parti de celles qui sont couvertes par des officiels,

Demande au club recevant de prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser les rencontres,

Match n° 28922089 JOLIOT GROOM's 2 – CHESSY 1 – FUTSAL D1 du 15/03/2025 à 18h30 au Gymnase Anquetil à Dammarie

La Commission,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant les préconisations de sécurité demandée,

Décide la désignation d'un (1) délégué officiel à la charge des deux clubs.

Demande au club de JOLIOT GROOM'S de prévenir sa mairie pour demander la présence de la Police Municipale et sécuriser la rencontre,

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

MEAUX / DAMMARIE

Suite à la décision de la Ligue et du District d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour les clubs des villes de DAMMARIE-LES-LYS et de MEAUX à compter des 15 et 16/03/2025.

Informations concernant cette reprise :

Pour les matchs à domicile : organisation en configuration huis-clos avec participation active de la ville et ce jusqu'à nouvel ordre

Décide que les clubs recevants et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits

sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.

Pour les matchs à l'extérieur : informations à la cellule de veille des rencontres et déclaration match sensible si besoin.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mercredi 12 mars 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Patricia GUILIANI - Christophe LE MINOUX –Alain PARENT

Absent excusé : Christophe ESTEVE - Laurent SABOTIER

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER **Championnat**

MATCH 28913413

BRIARD SC 21 – CESSON VSD 21

U18 D1 DU 26/01/2025

Demande d'évocation par courriel en date du 19/02/2025, du club de BRIARD SC, concernant le joueur M. MINAMONA Loic Sevan de CESSON VSD susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre
La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de CESSON VSD a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur M. MINAMONA Loic Sevan a été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 04/12/2024 avec date d'effet du 09/12/2024, décision publiée sur FootClubs le 06/12/2024 et non contestée,

Considérant qu'entre le 09/12/2024 (date d'effet de la sanction) et le 26/01/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de CESSON VSD 21 évoluant en U18 D1 a disputé les rencontres officielles :

15/12/2024 CLAYE-SOUILLY 22 - CESSON VSD 21

12/01/2025 COMBS LA VILLE 21 - CESSON VSD 21

19/01/2025 CESSON VSD 21 – MORMANT 21

Considérant que le joueur figure sur les FMI des 3 rencontres précitées, il n'a pas purgé son match de suspension et ne pouvait donc prendre part à la rencontre

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de CESSON VSD 21, et en attribue le gain, (3 points ; 2 buts) à l'équipe de BRIARD SC 21

De plus, elle inflige au joueur, MINAMONA Loic Sevan, 1 match de suspension supplémentaire à compter du 17/03/2025

RSG District article 40.1

- Débit de CESSON VSD : 43.50 € + 45€,

- Crédit de BRIARD SC : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912383

VAIRES 31 – COURTRY F .31

VETERANS D3A DU 23/02/2025

Demande d'évocation par courriel en date du 25/02/2025, du club de COURTRY F, concernant M. VINOT Maxime joueur de VAIRES susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre
La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de VAIRES a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur M. VINOT Maxime a été sanctionné de 5 matchs fermes de suspension par la Commission de Discipline réunie le 08/01/2025 avec date d'effet du 23/12/2024, décision publiée sur FootClubs le 10/01/2025 et non contestée,

Considérant qu'entre le 23/12/2024 (date d'effet de la sanction) et le 23/02/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de VAIRES 31 évoluant en VETERANS D3A a disputé les rencontres officielles :

12/01/2025 VAIRES 31 – HERICY VULAINES 31

26/01/2025 NANTEUIL – VAIRES 31

02/02/2025 VAIRES 31 – BRIE NORD 31

09/02/2025 MAGNY LE HONGRE 31– VAIRES 31

12/01/2025 VAUX ROCHETTE 31 - VAIRES 31

Considérant que le joueur ne figure pas sur les FMI des 5 rencontres précitées, il a purgé son match de suspension et pouvait donc prendre part à la rencontre

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District article 40.1

- Débit de COURTRY F : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28919673

LESIGNY 21 – LOGNES 21

U14 D3B DU 01/03/2025

Match non joué pour nombre de joueurs insuffisant

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que la rencontre n'a pu avoir lieu car l'équipe de LESIGNY 21 a présenté moins de 8 joueurs pour disputer le match

Par ces motifs

Dit, match perdu par forfait (0 point ; 0 but) à l'équipe de LESIGNY et en attribue le gain (3 points ; 5 buts) à l'équipe de LOGNES.

RSG District Article 23.1

Débit LESIGNY : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29161423

PRESLES 21 – SENART M. 22

U18 D3B DU 02/03/2025

Réclamation du club de PRESLES par courriel en date du 04/03/2025 concernant l'ensemble des joueurs de SENART M. 22 susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que le club de SENART M a fourni ses observations dans les délais impartis
Considérant que l'équipe de SENART M 21 ne disputait pas de rencontre le 02/03/2025
Considérant que le dernier match de l'équipe supérieure s'est déroulé le 9/02/2025 et l'a opposé à MEUDON 21 dans le cadre du Championnat U18 R2B
Considérant qu'aucun joueur figurant sur la FMI en référence n'a participé à la rencontre du 09/02/2025
Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Art. 7.9

- Débit de PRESLES : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 29236624

ST THIBAULT FC 22 – VAIRES 24

U14 D3B DU 01/03/2025

Demande d'évocation du club de VAIRES par courriel en date du 05/03/2025 concernant l'ensemble des joueurs de ST THIBAULT FC 22 susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le motif invoqué n'est pas un motif d'évocation, dit celle-ci irrecevable.

Considérant la date de la demande celle-ci ne peut être transformée en réclamation car hors délai (48h)

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Art. 30bis et 30 ter

- Débit de VAIRES : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29272761

BOMBONNAISE 21 – BRAYTOIS 21

U16 D3E DU 02/03/2025

Courriel du club de BRAYTOIS en date du 6 mars, concernant le club de BOMBON présentant 2 joueurs avec un maillot n°6 et un joueur avec maillot sans numéro

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant la date de la demande celle-ci ne peut être transformée en réclamation car hors délai (48h)

Considérant qu'il appartient à l'arbitre de ne pas autoriser la participation de joueurs avec des équipements non conformes

Considérant que la rencontre a eu lieu et a été à son terme

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Art. 16

- Débit de BRAYTOIS: 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29721725

CRECY FC 21 - VILLEPARISIS 22

U18 D3A DU 02/03/2025

Réserves du club de VILLEPARISIS concernant le nombre de joueurs mutés de l'équipe de CRECY.

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que les arbitres officiels de la rencontre confirment les réserves d'avant match alors qu'elles n'apparaissent pas sur la FMI

Pris connaissance de la réserve confirmée, de l'équipe de VILLEPARISIS, pour la dire recevable en la forme

Considérant que l'équipe de CRECY a inscrit sur la FMI les joueurs :

DESMONTIER Evan (enregistrement du 01/07/2024) MN

LIVRAMENTO BRITO Mayron (enregistrement du 22/10/2024) MH

RUIZ Leo (enregistrement du 26/08/2024) MH

VIGNIER TRESFIELD Erwan (enregistrement du 03/07/2024) MN

Considérant que dans cette catégorie, on peut aligner 4 joueurs mutés dont 1 hors période

Considérant que l'équipe de CRECY a fait participer 2 joueurs mutés hors période

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ;0 but) à l'équipe de CRECY FC 21 et en attribue le gain à l'équipe de VILLEPARISIS 22, (3 points ; 1 but).

RSG District Article 7.5

Débit CRECY : 43,50€

Crédit : VILLEPARISIS : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29234978

VILLEPARISIS 23 – MCG 22

U14 D4A DU 08/03/2025

Réserves du club de VILLEPARISIS concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs MCG 22 , sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales, départementales avec une équipe supérieure de leur club.

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre confirme les réserves d'avant match alors qu'elles n'apparaissent pas sur la FMI

Pris connaissance de la réserve confirmée, de l'équipe de VILLEPARISIS,

Considérant que la rencontre en rubrique se situe dans les 5 dernières journées du championnat U4D4A, matchs remis compris,

Considérant, après vérification des feuilles de matches, que 3 joueurs de MCG 22 ont effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur club, à savoir

* M. CHEBOUROU Noam (12)

* M. KAMAMONA MOXIKO Antonio (11)

* M. SISSOKO Mana (13)

Par ces motifs,

Dit la réserve confirmée de VILLEPARISIS recevable mais non fondée

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.10

Débit VILLEPARISIS : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 30173309

COULOMMIERS 1 – CRECY FC 1

U15 NIVEAU 2 Poule A DU 08/03/2025

Match arrêté par l'arbitre pour nombre insuffisant de joueurs

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre a arrêté la rencontre à la 41^{ème} minute sur le score de 0-6 car l'équipe de COULOMMIERS avait moins de 8 joueurs sur le terrain,

Après en avoir délibéré,

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de COULOMMIERS pour équipe incomplète en cours de partie et en attribue le gain à l'équipe de CRECY FC 1, (3 points ; 6 buts).

RSG District Article 40.1

Débit de COULOMMIERS : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912403

ST PATHUS 31 – MAGNY FC 31

VETERANS D3A DU 09/03/2025

Demande d'évocation en date du 10 mars du club de MAGNY, concernant le remplacement de l'arbitre de touche de ST PATHUS à la mi-temps et sur le fait que celui qui a pris le drapeau en 1^{ère} mi-temps n'est pas celui inscrit sur la FMI

La Commission en informe le club de ST PATHUS et demande ses observations pour le 17/03/2025

MATCH 28912933

ALLIANCE 31 – PONTAULT PORT 32

VETERANS D3B DU 09/03/2025

Réserves du club de ALLIANCE concernant l'ensemble des joueurs de PONTAULT PORT 32 susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de ALLIANCE pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe de PONTAULT PORT 31 ne disputait pas de rencontre le 09/03/2025

Considérant que le dernier match de l'équipe supérieure s'est déroulé le 16/02/2025 et l'a opposé à EPINAY ACADEMIE 31 dans le cadre de la CPE ANCIENS

Considérant qu'aucun joueur figurant sur la FMI en référence n'a participé à la rencontre du 16/02/2025

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Art. 7.9

- Débit de ALLIANCE : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29241959

CESSON VSD 41 – BUSSY FC 40

CRITERIUM 55 ANS Groupe D DU 09/03/2025

Réception pour le match en référence d'une FMI et d'une feuille de match papier avec des informations qui diffèrent

La Commission demande aux 2 clubs leurs observations pour le 17/03/2025

MATCH 28915289

PONTHIERRY 21 – VAUX ROCHETTE 21

U18 D2C DU 09/03/2025

Demande d'évocation par courriel en date du 10/03/2025, du club de VAUX ROCHETTE, concernant le joueur M. LAOUT Maxime de PONTIERRY susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre
La Commission en informe le club de PONTIERRY et demande ses observations pour le 17/03/2025

**MATCH 28247618
CESSON VSD 2 – OZOIR 2
SENIORS D3D DU 09/03/2025**

- Réserves du club de CESSON VSD

Point 1 : concernant l'ensemble des joueurs de l'équipe d'OZOIR 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain

Point 2 : concernant l'ensemble des joueurs de l'équipe d'OZOIR 2 susceptibles d'avoir participé à plus d'un match le même jour ou 2 jours consécutifs

- Réclamations du club de CESSON VSD par courriel en date du 10/03/2025 concernant le fait que

Point 3 : sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales, départementales avec une équipe supérieure de leur club.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de CESSON VSD pour les dire recevables en la forme,

Point 1 :

Considérant que l'équipe d'OZOIR 1 ne disputait pas de rencontre le 09/03/2025

Considérant que le dernier match de l'équipe supérieure s'est déroulé le 09/02/2025 et l'a opposé à PANTIN 1 dans le cadre du Championnat Senior R3D

Considérant qu'aucun joueur figurant sur la FMI en référence n'a participé à la rencontre du 09/02/2025

Point 2 :

Considérant que le seul autre match ce même jour est le match ANC R2B qui opposait OZOIR à VOLTAIRE 31

Considérant qu'aucun joueur figurant sur la FMI en référence n'a participé à la rencontre ANC R2B

Point 3 :

Considérant que la rencontre en rubrique se situe dans les 5 dernières journées du championnat Senior D3D, matchs remis compris,

Considérant, après vérification des feuilles de matches, que 2 joueurs de OZOIR 2 ont effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur club, à savoir

* M. CISSE Souleymane (12)

* M. KAPITA Johan (12)

Par ces motifs,

Dit les réserves confirmées et la réclamation de CESSON VSD recevables mais non fondées

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Articles 7.7, 7.9 et 7.10

Débit CESSON VSD : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

**MATCH 29616784
POMMEUSE 1 – MRT 2
FUTSAL SENIORS D2A DU 10/03/2025**

Courriel en date du 10/03/2025 du club de POMMEUSE portant réclamation concernant le match en référence sur le fait que les joueurs de MRT ne portaient pas de protège-tibias et que la personne inscrite comme dirigeant a débuté la rencontre

La Commission en informe le club de MRT et demande ses observations pour le 17/03/2025

**MATCH 28912384
AFPO 31 – VAL DE France 32
VETERANS D3A DU 23/03/2025**

Courriel du club de **VAL DE FRANCE** en date du **06/03/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 19/01/2025 et 02/03/2025 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match 23/03/2025 aura lieu sur les installations du club de VAL DE FRANCE

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28913085

BOIS LE ROI 32 – PROVINS MJC 31

VETERANS D3C DU 06/04/2025

Courriel du club de **PROVINS MJC** en date du **09/03/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 08/12/2024 et 16/02/2025 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match 06/04/2025 aura lieu sur les installations du club de PROVINS MJC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29272748

BOMBONNAISE 21 – HERICY VS 21

U16 D3E DU 27/04/2025

Courriel du club de **HERICY VS** en date du **05/03/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 4 reprises les 24/11/2024, 22/12/2024, 26/01/2025 et 23/02/2025 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match 27/04/2025 aura lieu sur les installations du club de HERICY VS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FERMETURES HORS DELAIS

MATCH 28247036

FC COSMO 2 – LOGNES 2

SENIORS D3B DU 09/03/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de FC COSMO a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune de COUILLY PONT AUX DAMES par messagerie, au DISTRICT et au club de LOGNES, le 08/03/2025 à 01h01, le match étant programmé le 09/03/2025 à 15h00

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

MAROLLES

Tournoi U6/U7 du 12 avril 2025

Validés sous réserves de la disponibilité des installations

En attente

CHANGIS

Tournoi U10 et U11 du 24 mai 2025

Tournoi U12/U13 du 25 mai 2025

Tournoi U6/U7 et U8/U9 du 14 juin 2025

Merci de nous faire parvenir le déroulement des tournois (nb d'équipes/catégorie, temps de jeu)

GRETZ TOURNAN

Tournoi U8 et U10 du 27 avril 2025

Tournoi U6/U7, U9 et U11 du 1^{er} mai 2025

Merci de préciser, nb de matchs et temps de jeu par match



Commission Départementale d'Arbitrage

P.V de la réunion CDA du 28/02/25

Site du Mée

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Dominique CHATELLIER

Présents: Thierry BLANC –Andreas MONGEOT (Service Civique) – Olivier FREMIOT – Laurent LITRE – Jean-Marie ROBY – Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) –

Absents excusés : Florent MARMION – Bastien DARREHORT – Emmanuel TULOUP – Florian MERLYNCK – Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) - Naoufel DJILALI – Mickaël HADJDAJ – Ludovic VANTYGHM (Comité Directeur) – Jimmy MELUT - Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D) –Fabrice ZANNIER – Claude ADAM Mohamed MORIBA DIAKITE – Frédéric RABELLE -

Absents non excusés: Jean-Pierre LEQUA – Faruk EKICIK –Denis MATEI – Lucie LEMPEREUR - Thomas VENANT CABASSET -

Ouverture de la séance : 19h00

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention du Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Mars et Avril 2025
- La vie des sections.
- Tour de table.

Réception des arbitres :

Sidi BENBACHIR : Suite comportement vis-à-vis d'un observateur. Convocation officielle envoyée. Arbitre absent non excusé. Convoqué à la prochaine réunion C.D.A

Approbation du P.V de la réunion C.D.A du 31/01/25

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Points sur la vie du District :

Jean-Marie RENAUD : Attente des réponses aux demandes faites pour l'aménagement intérieur des locaux du Mée.

Intervention du Président de la CDA:

Encore une fois, je souhaite vous remercier pour vos efforts constants au sein de notre commission d'arbitrage.

Mise en place d'un nouveau dispositif pour la validation des jeunes candidats arbitres.

Un grand merci aux responsables de la FAR pour l'organisation du rassemblement avec la FAR 94 et 75.



Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ARBITRES:

Fayçal EL BOUHATI : Mail en date du 03/02/25. Réponse suite au mail d'arrêt des désignations pour le reste de la saison. **Pris note.**

Estéban MATHIAUX : Mail en date du 03/02/25. Réponse suite au mail d'arrêt des désignations pour le reste de la saison. **Pris note.**

Yann COHEN : Mail en date du 09/02/25. Informe la C.D.A qu'il arrêtera la fonction arbitre en fin de saison. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Yann COHEN pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais pour toutes ces années passées sur les**

terrains.

Pierre BOISSEAU : Mail en date du 10/02/25. Informe la C.D.A de son déménagement dans le département 78 et demande le transfert de son dossier arbitre. **Pris note et dossier transmis au District 78. La C.D.A remercie Mr Pierre BOISSEAU pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Lenny ZIANE : Mail en date du 18/02/25. Arbitre en provenance du District 93 qui arrive dans notre district. **La C.D.A lui souhaite la bienvenue.**

DISTRICT 77 :

Marie CANOLLE (E.T.R) : Mail en date du 04/02/25. Demande d'arbitres pour match de préparation interdistrict U14 le 17/02/25. **Pris note et transmis section désignation.**

Direction District 77 : Mail en date du 05/02/25. Copie P.V CDPME des 03 et 04/02/25 concernant la désignation d'arbitres. **Pris note et transmis section désignation.**

Marie CANOLLE (E.T.R) : Mail en date du 04/02/25. Demande d'arbitres pour rencontre amicale avec la sélection du District le 17/02/25 à Montry. **Pris note et transmis section désignation.**

Marie CANOLLE (E.T.R) : Mail en date du 11/02/25. Demande de stand de l'arbitrage le 25/03/25 lors du tournoi des sections à l'Urban Soccer de Lognes. **Pris note.**

Direction District 77 : Mail en date du 13/02/25. Copie P.V CDPME du 13/02/25. **Pris note et transmis section désignation.**

Direction District 77 : Mail en date du 20/02/25. Informations concernant l'anonymisation des officiels au grand public. **Pris note.**

C.D.A 77 :

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 05/02/25. Tableaux pour les arbitres concernés par les interdistricts à Morfondé.

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 08/02/25. Copie mail destiné aux arbitres. Rappel des directives de la C.D.A. **Pris note et envoyé à tous les arbitres.**

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 11/02/25. Demandes d'arbitres sur différentes dates des finales Foot Animation. **Pris note et transmis aux différents sections.**

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 13/02/25. Copie mail de la Ligue pour le suivi des arbitres au 10/02/25. **Pris note.**

Naoufel DJILALI : Mail en date du 14/02/25. Copie mail envoyé aux arbitres pour participation au F.A.R commun avec Districts 94 et 75. **Pris note.**

Jean-Marie ROBY : Mail en date du 16/02/25. Rapport de comportement d'un arbitre lors d'une observation. **Pris note.**

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 25/02/25. Copie mail de la Ligue concernant le suivi des arbitres. **Pris note.**

L.P.I.F.F :

Raïssa SALISSOU : Mail en date du 07/02/25. Liste des candidats F.I.A Futsal dans le District 93. **Pris note. Aucun candidat du District 77.**

AUTRES COURRIERS :

Mr Kelian MVUTUELA : Mail en date du 13/02/25. Demande d'informations concernant la prochaine F.I.A. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Mr Diakariaou GAMBIGA (Vaux la Rochette) : Mail en date du 13/02/25. Demande d'informations concernant l'inscription pour la prochaine F.I.A. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

District 75 (Section F.A.R) : Mail en date du 15/02/25. Copie mail pour participation au F.A.R commun à Montry. **Pris note.**

Club BRIE F.C : Mail en date du 19/02/25. Demande d'intervention pour une sensibilisation à l'arbitrage sur un stage foot animation pendant les vacances d'Avril 2025. **Pris note.**

Activités CDA Février et Mars 2025 :

07/03/25 : Séance F.A.R à Montry et au Mée

08/03/25 : Opération « Toutes Foot » à Tournan en Brie

21/03/25 : Séance F.A.R à Montry et au Mée

28/03/25 : Réunion C.D.A à Montry

04/04/25 : Séance F.A.R à Montry et au Mée.

11/04/25 : Réunion C.D.A au Mée

25/04/25 : Séance F.A.R en commun à Montry.

La vie des Sections

1) Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : **Fabien EL MKELLEB**

Formation Futsal :

Animateurs : **Frédéric RABELLE – Claude ADAM – Denis MATEI –**



Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:

Animateurs: **Mohamed MORIBA DIAKITE – Naoufel DJILALI**

Séance F.A.R en commun avec les Districts 75 et 94. Bonne implication des arbitres durant toute la journée. Remerciements aux instances.

2) Section « désignation des Arbitres »

Responsable : Dominique CHATELLIER

AD 1	22
AD 2	25
AD 3	28
AD4	36
AAS	10
A F.D	26
JAD	41
A FEM	10
A Futsal Spe	2

Total : **211 arbitres à ce jour désignables.**

756 indisponibilités à ce jour.

11 nouveaux arbitres qui vont recevoir l'écusson officiel le 05/03/25

3) Section Commission de Discipline :

Représentant : Dominique CHATELLIER

Trop d'arbitre marquent encore R.A.S sur les F.M.I alors qu'il y a des faits graves ou exclusions. Merci de faire des efforts dans ce sens.

Pas d'absence en Commission.

4) Section Commission d'Appel :

Représentant : Olivier FREMIOT

1 arbitre convoqué et présent.

5) Section C.D.P.M.E

Représentant : Jean-Marie ROBY

Prochaine réunion le 1er Mars 2025 en présentiel.

6) **Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »**
Responsable : Emmanuel TULOUP

D1 : 27 Observations D2 : 39 Observations D3 : 25 Observations –
D4 : 6 Observations J.A.D : 17 Observations Assis : 4 Observations –
Féminines : 1 Observation

**52 candidats observés depuis le début de saison.
175 évaluations à ce jour.
4 arbitres observés pour classement**

7) **Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A**
Responsable : Fabien EL MKELLEB

Intervention des participants : R.A.S

Arbitres à inviter : BENBACHIR Sidi

Prochaine réunion : Le Vendredi 28 Mars 2025 à Montry.





Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 11 mars 2025

Commission restreinte

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29616914	08/03/25	FUTSAL D2 Poule B	BOIS LE ROI 1	LIEUSAIN AS 2

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place en **Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables

suyant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles
- 2) Pour les catégories où le défi technique s'applique, le résultat doit être consigné dans le champ « observations d'après-match » sur la FMI

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29968879	01/03/25	CRIT. U10 EXC Poule A	VAL D'EUROPE 36	LE MEE SPORTS 37

ERRATUM du PV du 04/03/25

FESTIFOOT U6/U7

- A ST THIBAULT

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de ST THIBAULT

Pris note

La commission annule l'amende

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions, y compris pour la Pratique Foot Animation.

Cette opération est à effectuer par le Correspondant FootClubs de votre Club.

Amende pour utilisateur FMI non renseigné pour chaque équipe engagée par le club

Week end des 8 et 9 MARS 2025			
09/03/25	CRIT. FUTSAL U10	Noisiel Futsal Academy 21 – Esp. Sav 21	Amende 20 € - Noisiel FA
09/03/25	CRIT. FUTSAL U13-U12	Noisiel Futsal Academy 21 – Esp. Sav 21	Amende 20 € - Noisiel FA
08/03/25	CRIT. ESPOIRS U9	Emerainville FC 31 – Ferrière en Brie 31	Amende 20 € - Emerainville FC
08/03/25	CRIT. ESPOIR U10	Emerainville FC 32 – Brie Est 32	Amende 20 € - Emerainville FC
08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	FC Chauconin Neufmoutiers 1 – Afpo 1	Amende 20 € - FC Chauconin Neumoutiers
08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Bucéenne As 1 – Thorigny Fc 3	Amende 20 € - Thorigny Fc
08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Cesson Vsd 2 – Champenois Mv 2	Amende 20 € - Champenois MV
08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Emerainville fc 1 – Brie Est 1	Amende 20 € - Emerainville fc
08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Alliance 77 1 – Ozouer le Voulgis 1	Amende 20 € - Ozouer le Voulgis

08/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Claye Souilly 33 – Emerainville Fc 31	Amende 20 € - Emerainville FC
08/03/25	CRIT. ESPOIR U12	Ozouer le Voulgis 31 – Melun Fc 33	Amende 20 € - Ozouer le Voulgis

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District. Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (les deux dernières journées en Seniors).

AS FUTSAL CHAMPBENOIST (565014) *FUTSAL D2 – LUNDI à 20H15 été comme en hiver (Gymnase du COSEC) accordé

FORFAITS

MATCH 29882880 MOUSSY NEUF 1 – PONTAULT COM. UMS 2 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule A du 08/03/25

Lecture du courriel du club de PONTAULT COM. UMS avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29907823 FC MONTHYON 1 – MOUSSY NEUF 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule D du 08/03/25

Lecture du courriel du club de MOUSSY LE NEUF avisant du forfait de son équipe

***3^{ème} Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de MOUSSY NEUF 1**

MATCH 29907992 CHANGIS ST JEAN USSY 1 – BUSSY ST GEORGES 3 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule G du 08/03/25

Lecture du courriel du club de CHANGIS ST JEAN USSU US

L'équipe de BUSSY ST GEORGES ne s'est pas déplacée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29916067 CRECY FC 32 – CS COUNTRY ACADEMIE 31 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule C du 08/03/25

Lecture du courriel du club de COUNTRY ACADEMY avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29916202 CHANGIS ST JEAN USSY 31 – ST MARD AS 32 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule B du 08/03/25

Lecture du courriel du club de COUNTRY ACADEMIE CS avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29916291 BRIE EST FC 31 – MITRY COMPANS GOELLY 33 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule E du 08/03/25

Lecture du courriel du club de MITRY COMPANS GOELLY avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29916860 GATINAIS VAL DE LOING 32 – MONTEREAU ASA 33 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule P du 08/03/25

Lecture du courriel du club de MONTEREAU ASA avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29905663 FC COSMO 77 1 – ANNET S/MARNE AS 1 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule G du 08/03/25

Lecture du courriel du club de FC COSMO 77 avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29968869 BREUILLOISE AS 1 – COUNTRY F 2 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule H du 08/03/25

Lecture du courriel du club de COUNTRY F. avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29905782 CA COMBS LA VILLE 1 – NANGIS ES 1 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule J du 08/03/25

Lecture du courriel du club de NANGIS ES avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29905812 PONTAULT COM. UMS 2 – NANGIS ES 2 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule K du 08/03/25

Lecture du courriel du club de NANGIS ES avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29241720 COLLEGIEN AS 40 – COULOMMIERS BRIE F 40 CRITERIUM 55 ANS Poule C du 08/03/25

Lecture du courriel du club de COULOMMIERS BRIE F. avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29616733 CROISSY BEAUBOURG 1 – FERTE Ss/JOUARRE 1 SENIORS D2 FUTSAL Poule A du 13/03/25

Lecture du courriel du club de CROISSY BEAUBOURG AS avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29616916 BS ACADEMY 2 – BOIS LE ROI 1 SENIORS D2 FUTSAL Poule B du 15/03/25

Lecture du courriel du club de BOIS LE ROI FC avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

ROISSY EN BRIE US

Lecture du courriel du club de ROISSY EN BRIE US avisant du forfait Général de son équipe critérium FEMININS U13 Poule F

***La Commission enregistre le forfait général**

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
MOUSSY LE NEUF 1	CRIT. ESPOIRS U11	Poule D	22 €
ROISSY EN BRIE 1	CRIT. FEMININ U13	Poule F	22 €

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

[Week-end du 8 et 9 mars 2025](#)

MATCH 29241950 ROISSY BRIE ANTILLAIS 40 – ENT. PRESLES CHEVRY 40 CRITERIUM 55 ANS Poule A du 09/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de ROISSY BRIE ANTILLAIS pour disputer la rencontre le 27/04/25 au lieu du 09/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 15 et 16 mars 2025](#)

MATCH 53215955 VAL D'EUROPE 2 – PRESLES EN BRIE RC 1 COUPE CRITERIUM FEMININ U18 du 15/03/25

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUBS du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre à 18H00 au lieu de 17H30 au Stade intercommunal de Lilandry

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 53215956 CHAMPS S/MARNE 2 – BRIE FC 1 COUPE CRITERIUM FEMININ U18 du 15/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de CHMAPS S/MARNE pour disputer la rencontre le 22/03/25 au lieu du 15/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882881 CRECY FC 1 – MEAUX PORTUGAIS UF 1 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule A du 15/03/25

Demande de modification d'horaire par courriel du club de CRECY FC pour disputer la rencontre à 18H30 au lieu de 17H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29967363 MITRY COMPANS GOELLY 1 – VAIRES US 1 CRITERIUM FEMININ U13 Poule B du 15/03/25

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de VAIRES ENT. US pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 15/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29241332 CLAYE SOUILLY 40 – OTHIS CO 40 CRITERIUM 55 ANS Poule A du 16/03/25

Demande de modification d'horaire par courriel du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9h30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29241554 CLAYE SOUILLY 41 – CHEMINOTS EST PARIS 40 CRITERIUM 55 ANS Poule B du 16/03/25

Demande de modification d'horaire par courriel du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9h30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29242098 CESSON VSD 40 – MONTEREAU ASA 40 CRITERIUM 55 ANS Poule E du 16/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de MONTEREAU ASA pour disputer la rencontre le 27/04/25 au lieu du 16/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29616920 FUTSAL MRT 1 – SENGOL 77 1 SENIORS D2 FUTSAL Poule B du 14/03/25

Suite à l'indisponibilité du gymnase, cette rencontre est inversée et se déroulera le 16/03/25 à 14H00 au gymnase de la Fraternité à LOGNES

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Prochaine réunion le mardi 18 mars 2025



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 13 mars 2025

Présidence : Olivier FREMIOT

Secrétaire de séance : Claude ADAM

Présent : Bruno GLISE

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Absent excusé : André ANTONINI - Marcel CULEDDU

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Coupes 77 & Comité

*Feuille de matchs manquantes

*Suivi FMI

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Suspensions de terrains

*Dossier transmis par la Commission Reg. du Statuts des Educateurs

COUPES 77 ET COMITE

Voir annexe

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29236843	08/03/25	U14 D4D	NOISIEL FA 22	PONTAULT UMS 23
29272058	09/03/25	U16 D3A	MCG 22	QUINCY V. 22
28247493	09/03/25	SENIORS D3C	LAGNY 1	PONTAULT P. 2
29221609	09/03/25	SENIORS D4B	BUSSY FC 2	BRIE EST FC 1

Score transmis par l'arbitre officiel : 0 - 3

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

Néant

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

Néant

ERRATUM

28247686	09/02/25	SENIORS	D3E	LESIGNY 2	LIEUSAIN 1
Score transmis par le club de Lieusaint : 2-2					
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant LESIGNY, l'équipe de LIEUSAIN conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre (1 point ; 2 buts)					
Considérant le courriel du 07/03/2025 du club de LESIGNY, indiquant à la Commission que l'arbitre officiel de la rencontre était parti avec la feuille de match.					
Par ces motifs, la Commission décide d'annuler l'amende ainsi que le match perdu par pénalité à l'équipe de Lesigny (-1 point ; 0 but) et d'enregistrer le résultat de la rencontre 2 – 2.					

PROBLEME FMI

29268260	02/03/25	VETERANS	D4C	ENT USC LCR ASLE 31	ALLIANCE 32
Courriel du club de Chatelet, informant la Commission d'un problème empêchant la transmission de la FMI.					
Par ces motifs, la Commission demande aux 2 clubs de transmettre pour sa prochaine réunion les éléments listés ci-dessous :					
<ul style="list-style-type: none">• Score de la rencontre• Noms/Prénoms/N°Licence : *Arbitre, *Arbitre assistant et *Délégué• Noms/Prénoms/N°Licence : *Joueurs• Si sanction disciplinaire Noms/Prénoms• Si réserves/Observations d'Après Match/réserves technique					

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-ends des mois de Février et Mars :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 20 mars.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

Week end du 15 février au 9 mars 2025			
<u>15/02/25</u>	Crit Fem Seniors	Boissise Pringy Us 1 - Fontenay Tresigny As 1	
<u>15/02/25</u>	Coupe 77 U14	Senart Moissy 22 - Vaires Ent. Et C. Us 21	Feuille papier reçue
<u>01/03/25</u>	U14 D4F	Chatelet En Brie Us 21 - C.P.S.P 22	Feuille papier reçue
<u>08/03/25</u>	U14 D4C	Ozoir Fc 77 22 - Lagny Messagers F Us 21	Feuille papier reçue
<u>08/03/25</u>	U14 D4D	Noisiel Foot Academ 22 - Pontault Com. Ums 23	
<u>08/03/25</u>	U14 D4E	Lieusaint Foot As 23 - Nangis Es 21	Feuille papier reçue
<u>09/03/25</u>	Seniors D3C	Lagny Messagers F Us 1 - Pontault Comb. Port. 2	
<u>09/03/25</u>	U16 D3A	MCG 22 – Quincy V. 22	

<u>09/03/25</u>	Seniors D4B	Bussy St Georges Fc 2 - Brie Est Foot. Club 1	
<u>09/03/25</u>	Veterans D4C	Nangis Es 31 - Reau SI 31	Feuille papier reçue

Week-ends des mois de Février et mars :

La Commission adresse un avertissement aux clubs ci-dessous :

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

Week end des 8 et 9 février 2025			
<u>08/02/25</u>	U14 D3C	Bombonnaise As 21 - Bois Le Roi F.C. 21	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Bombonnaise
<u>08/02/25</u>	U15 -Niveau 2-B	Lieusaint Foot As 1 - Briard S.C. 1	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Lieusaint
<u>09/02/25</u>	Cdm D1	Pin Villevaude As Le 5 - Presles En Brie Rc 5	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Le Pin
<u>09/02/25</u>	Veterans D3B	Thorigny Fc 31 - Servon Fc 31	1 ^{er} avertissement à l'équipe de_Thorigny
<u>09/02/25</u>	Veterans D3B	Pontault Comb. Port. 32 - Val De L'Yerres 31	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Pontault Port
<u>09/02/25</u>	U16 D3B	Coulommiers Brie F 21 - Ent. Tfc Csca 21	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Coulommiers
<u>09/02/25</u>	U16 D3F	Bois Le Roi F.C. 21 - Moret-Veneux. Fc 22	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Bois Le Roi
<u>09/02/25</u>	U16 D3D	Ponthierry Us 22 - Val De L'Yerres 21	2 ^{ème} avertissement à l'équipe de Ponthierry 100€

Week end du 15 février au 9 mars 2025			
<u>15/02/25</u>	Crit F Sen B	Melun Fc 1 - Presles En Brie Rc 1	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Melun*
<u>02/03/25</u>	U16 D3D	Savigny Le Temple Fc 22 - Cesson Vsd Es 22	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Savigny*F papier
<u>08/03/25</u>	U14 D2C	Senart Moissy 23 - Lieusaint Foot As 21	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Senart Moissy*
<u>09/03/25</u>	Seniors D3B	Champs S/Marne Foot 1 - Villeparisis U.S.M. 2	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Champs/Marne*
<u>09/03/25</u>	U16 D3B	Ozoir Fc 77 22 - St Thibault F.C. 21	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Ozoir*

- * Aucune connexion du club recevant

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Match sans date

MATCH 53121829 MCG 35 – NANDY FC 35 +45 ANS Coupe 77 du (16/02/2025)

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 23/03/2025.

La rencontre MCG 35 – NANDY FC 35 de Coupe 77 +45 ANS initialement prévue le 16/02/2025, a été placée sans date,

La date limite de jeu est fixée au 23/03/2025.

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 12/03/2025.

À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Suite au courriel du club de MCG en date du 02/03/2025, proposant au club de NANDY de planifier la rencontre le jeudi 13/03 ou le jeudi 20/03 à 20h30.

Considérant l'absence de réponse du club de NANDY.

Suite au nouveau courriel du club de MCG en date du 12/03/2025, proposant au club de NANDY de planifier la rencontre le mercredi 19/03 ou le jeudi 20/03 à 20h30.

Considérant l'absence de réponse du club de NANDY.

Par ces motifs, la Commission décide de planifier la rencontre le jeudi 20 mars 2025 à 20h30 au stade Sauvanet à Le Mesnil Amelot.

Week-end du 15 et 16 mars 2025

MATCH 28919636 DAMMARTIN 21 – VILLEPARISIS 22 U14 D3A du 15/03/2025

11/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARTIN pour disputer la rencontre à 17h30 au lieu de 15H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VILLEPARISIS

MATCH 29236349 BUCCEENNE 21 – CRECY FC 23 U14 D4B du 15/03/2025

18/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de BUCCEENNE pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 17H00

MATCH 29236353 VAL DE France 22 – BRIE EST FC 21 U14 D4B du 15/03/2025

10/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAL DE France pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14H00

MATCH 29236854 PONTAULT UMS 23 – CLAYE S. 24 U14 D4C du 15/03/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de PONTAULT UMS pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 29237917 DAMMARIE FC 32 – FC GUGNES 1 U14 D4E du 15/03/2025

04/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARIE FC pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 29251746 MAISONCELLES 5 -MITRY OURCQ PTG 5 CDM D2A du 16/03/2025

11/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de MAISONCELLES pour disputer la rencontre à 10h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 10H30

MATCH 28911716 HERICY 31 -VAUX ROCHETTE 31 VETERANS D2C du 16/03/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de HERICY VS pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 29239939 ST THIBAULT FC 35 – MOUSSY 35 +45 ANS Gr. A du 16/03/2025

11/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de ST THIBAULT FC pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 11H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 29240227 NANTEUIL 35 – LAGNY 35 +45 ANS Gr. B du 16/03/2025

11/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de LAGNY pour disputer la rencontre le 09/04/2025 à 20h00 au lieu du 16/03/2025 à 9h30

+ Demande de modification de date par courriel du club de LAGNY pour disputer la rencontre le 20/04/2025 au lieu du 16/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANTEUIL

MATCH 28913990 CHAMPS AS 21 - MEAUX CS 22 U16 D2A du 16/03/2025

29/01/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de MEAUX pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 16/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPS AS

MATCH 28914258 CLAYE SOUILLY 23 - VAL DE France 21 U16 D2B du 16/03/2025

10/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 17H00

MATCH 28914260 VAL D'EUROPE 21 – BUSSY FC 22 U16 D2B du 16/03/2025

01/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre à 12h30 au lieu de 13h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 12h30

MATCH 29305754 BRAYTOIS 21 – CHATELET 21 U16 D3E du 16/03/2025

11/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CHATELET pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 14H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE BRAYTOIS

MATCH 28915298 OL LOING 21 – AVONNAISE 21 U18 D2C du 16/03/2025

11/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de OL LOING pour disputer la rencontre le 15/03/2025 à 14h00 au lieu du 16/03/2025 à 13h00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'AVONNAISE

13/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de OL LOING pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 12h00

MATCH 28245457 OTHIS 1 – CHELLES 2 SENIORS D2A du 16/03/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de OTHIS pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15h00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14h00

MATCH 28247038 VILLEPARISIS 2 – FC COSMO 2 SENIORS D3B du 16/03/2025

11/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VILEPARISIS pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 15H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FC COSMO

MATCH 28247205 AS REBAIS 1 – THORIGNY FC 2 SENIORS D3B du 16/03/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de THORIGNY FC pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 16/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE AS REBAIS

MATCH 28247329 CRECY 2 – FERRIERES 1 SENIORS D3C du 16/03/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CRECY pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

MATCH 28247330 COLLEGIEN 1 – NANTEUIL 2 SENIORS D3C du 16/03/2025

05/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de COLLEGIEN pour disputer la rencontre à 15H45 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H45

MATCH 28247969 NANDY FC 1 – BOISSISE P. 2 SENIORS D3E du 16/03/2025

11/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de BOISSISE P. pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 16/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANDY FC

MATCH 28247693 LONGUEVILLE 1 – DAMMARIE CITY 2 SENIORS D3E du 16/03/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de DAMMARIE CITY pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 16/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE LONGUEVILLE

MATCH 29221272 COUNTRY ACADEMIE 2 – LE PIN 2 SENIORS D4A du 16/03/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de COUNTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14h00

Week-end du 22 et 23 mars 2025

MATCH 29236575 VAIRES 24 – MCG 23 U14 D4C du 22/03/2025

10/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAIRES pour disputer la rencontre à 17H30 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 17H30

MATCH 53121740 NANTEUIL 5 – NUSO FOOT 5 COUPE COMITE CDM du 23/03/2025

04/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NUSO FOOT** pour disputer la rencontre à 10H30 au lieu de 09H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE NANTEUIL

Week-end du 29 et 30 mars 2025

MATCH 28881505 PRESLES 5 – LIEUSAIN 5 CDM D1 du 30/03/2025

MATCH 28247578 ENT.PRESLES VAL Y 1 – VILLIERS ST G 1 SENIORS D3D du 30/03/2025

Réception d'un courriel de la municipalité de PRESLES, informant la Commission de la fermeture de l'installation le 30 mars 2025 en raison de l'organisation d'une manifestation sportive.

La Commission demande au club de PRESLES de lui transmettre au plus tard le 26/03/2025 ces observations sur la mise à disposition d'un terrain de repli ou de convenir avec son adversaire d'une nouvelle date de jeu.

A défaut la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

MATCH 28917886 OL. LOING 21 – MORET-VENEUX 21 U14 D2C du 29/03/2025

21/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OL LOING** pour disputer la rencontre à 16H30 au lieu de 14H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H30

MATCH 28911545 JOUARRE ASM 21 – CHAMPS FFC 21 VETERANS D2A du 30/03/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE JOUARRE

MATCH 28911634 CRECY 31 – VAL D'EUROPE 31 VETERANS D2B du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 28911724 NANDY FC 31 – HERICY VS 31 VETERANS D2C du 30/03/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE HERICY VS

MATCH 29261865 HERICY 32 -OL.LOING 31 VETERANS D4D du 30/03/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 9H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H00

MATCH 28245460 CRECY 1 – OTHIS 1 SENIORS D2A du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

MATCH 28279307 AVONNAISE 1 – BOISSISE P. 1 SENIORS D2C du 30/03/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre sur les installations de BOISSISE LE ROI au lieu de AVON

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVONNAISE

MATCH 29221075 FERTE S/J 1 – CHAMPS FFC 2 SENIORS D4A du 30/03/2025

11/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre le 20/04/2025 au lieu du 30/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERTE S/J 1

11/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERTE S/J

Week-end du 05 et 06 avril 2025

MATCH 28917894 MONTEREAU 21 – OL. LOING 21 U14 D2C du 05/04/2025

04/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 à 14H00 au lieu du 05/04/2025 à 15H30
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OL. LOING

MATCH 28239159 VAL D'EUROPE 1 – GRETZ TOURNAN 2 SENIORS D1 du 06/04/2025

23/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 14H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

MATCH 29221097 COUNTRY ACAD. 2 – PLAINE FRANCE 1 SENIORS D4A du 06/04/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14h00

*Sous réserve de modification

Week-end du 12 et 13 avril 2025

MATCH 28914459 CRECY 21 – SENART M. 23 U16 D2C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 28247500 CRECY 2 – LAGNY 1 SENIORS D3C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

MATCH 29221084 COUNTRY ACAD. 2 – FERTE S/J 1 SENIORS D4A du 13/04/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14h00

Week-end du 19 et 20 avril 2025

MATCH 29252760 MOUROUX 5 – BRIE EST FC 5 CDM D2B du 20/04/2025

Match reporté du 23/02/2025 reporté au 20/04/2025.

Compte tenu de l'occupation du terrain à 11h15 par une autre rencontre

La Commission décide de modifier d'horaire de la rencontre à 09h15 au lieu de 09h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 09h15

MATCH 29253874 CRISENOY 32 – CESSON VSD 31 VETERANS D4C du 20/04/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 01/05/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CESSON VSD

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 20/04/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CRISENOY

MATCH 53259225 COUNTRY F. 1 – PONTAULT PORT 2 COUPE COMITE SENIORS du 20/04/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 20/04/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE COUNTRY F.

*Si accord, la rencontre aura lieu à 13h00 (terrain occupé à 15h et 17h)

Week-end du 26 et 27 avril 2025

MATCH 29272748 BOMBONNAISE 21 –HERICY 21 U16 D3C du 27/04/2025

Réception d'un courriel de la municipalité de BOMBON, informant la Commission de la fermeture de l'installation les 26 et 27 avril 2025 en raison de l'organisation d'une manifestation sportive. La Commission demande au club de BOMBONNAISE de lui transmettre au plus tard le 10/04/2025 ces observations sur la mise à disposition d'un terrain de repli ou de convenir avec son adversaire d'une nouvelle date de jeu.

A défaut la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Week-end du 17 et 18 mai 2025

MATCH 28911731 HERICY 31 -LE MEE 31 VETERANS D2C du 18/05/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 29268087 HERICY 32 -MISY VILLENEUVE 31 VETERANS D4D du 18/05/2025

12/03/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à VILLENEUVE LA GUYARDE au lieu de VULAIN SUR SEINE

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MISY VILLENEUVE

MATCH 29221102 FERTE S/J 1 – JOUARRE 1 SENIORS D4A du 18/05/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERTE S/J

Considérant que la date de report proposée est le 11/05/2025,

Considérant que cette date est réservée au Tour 1 (préliminaire) de la Coupe de France 2025/2026.

Considérant que les équipes fanion (1) seniors sont susceptibles d'y participer.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

Week-end du 24 et 25 mai 2025

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de BUSSY FC

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... Match 28938615

Bussy St Georges Fc – Amicale Montereau AS

U18 D1 du 10/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors présence de M. Grégory TROTIN,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif

Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U18 D1 de Bussy St Georges Fc et de lui infliger une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour acte de brutalité entre spectateurs aux alentours de l'enceinte sportive.. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BUSSY FC** que la sanction restante (1/2) est applicable sur la rencontre ci-dessous :

• **BUSSY FC 21 – FONTAINEBLEAU 22 U18 D1 DU 09/03/2025**

~~Considérant le courriel du club de BUSSY, informant la Commission que la rencontre aurait lieu le Samedi 08 mars 2025 à 18h00 au Parc des Sports Maisons Rouges à BRY SUR MARNE~~

~~Considérant que la demande modification de date et d'horaire doit être soumis pour accord au club de FONTAINEBLEAU~~

~~Considérant que l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations n'a pas été transmise~~

~~Par ces motifs, la Commission demande au club de FONTAINEBLEAU de transmettre sa réponse sur la modification de date et d'horaire et au BUSSY de transmettre les éléments référencés ci-dessus au plus tard le 06/03/2025~~

~~Dossier en cours d'examen~~

~~Considérant le courriel du club de BUSSY, informant la Commission que la rencontre aurait lieu le dimanche 9 mars 2025 à (*horaire à définir) au Complexe Sportifs des Bruyeres à NANTEUIL LES MEAUX.~~

~~Considérant que l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations n'a pas été transmise~~

~~*si terrain synthétique 14h30 (match U16 à 12h30 et Seniors à 16h30)~~

~~*si terrain en herbe 14h00 horaire par défaut~~

MATCH REPORTE (DECISION CDPME)

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BUSSY FC** que la sanction restante (1/2) est applicable sur la rencontre ci-dessous :

• **BUSSY FC 21 – CESSON VSD 21 U18 D1 DU 16/03/2025**

Considérant que le club de **BUSSY** souhaite organiser la rencontre en référence au stade Champ Tortu terrain synthétique à LAGNY SUR MARNE.

Considérant que la municipalité de LAGNY SUR MARNE a transmis son accord, autorisant la rencontre à se dérouler le 16/03/2025 à **17H30** sur le terrain synthétique du stade Champ Tortu à LAGNY SUR MARNE.

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 16/03/2025 à 17H30 stade Champ Tortu – terrain synthétique à LAGNY SUR MARNE.

La Commission demande au club de **BUSSY FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BUSSY FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BUSSY FC**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

MATCH A HUIS CLOS

Suite à la décision de la Commission de d'Appel Disciplinaire du 06/03/2025

« ... Match 28913378

Combs La Ville CA – Nanteuil Les Meaux

U18 D1 du 01/12/24

Appel du club de NANTEUIL LES MEAUX et appel principal du Comité Directeur du District de Seine et Marne de la décision de la Commission Départementale de Discipline en date du 29 janvier 2025 :

➤ (.../...)

➤ **De mettre le match retour à huis clos à Montry avec 3 arbitres officiels et 2 délégués**

La Commission décide :

➤ (.../...)

➤ **De confirmer la décision de la commission de discipline, dont appel, de mettre le match retour à huis clos à Montry avec 3 arbitres officiels et 2 délégués**

La Commission transmet le dossier à la COC pour l'organisation du match retour

➤ (.../...) ... »

MATCH N° 28913438 NANTEUIL 21 – COMBS 21 U18 D1 DU 09/03/2025 A 13H00

Après avoir pris connaissance des éléments transmis par la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire du 06 mars 2025.

La Commission,

Considérant que la rencontre susnommée doit avoir le 16/03/2025 à 13h00, à huis clos sur les installations sportives du District à Montry, avec nomination de 3 arbitres officiels et de 2 délégués officiels à la charge des deux clubs.

Décide que les deux clubs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District au plus tard le vendredi 14 mars 2025 à 12h, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

ANNEXE PV

COUPES 77 ET COMITE

<u>Coupe 77 U15</u>		
Tour 2	1/8^e de Finale	Samedi 01/03/2025 (Date limite le 22/03/2025)
E	22/03/2025 - Mouroux 1 – Meaux CS 2	
Tour 3	1/4 de Finale	Samedi 12/04/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	Champs AS 1 – Crecy FC 1	
2	Montereau 1 – Bussy FC 1	
3	12/04/2025 - Si Meaux CS 2 – Vaires 1 26/04/2025 - si Mouroux 1 – Vaires 1	
4	Torcy 2 – Melun FC 2	
Tour 4	1/2 Finale	Samedi 10/05/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

<u>Coupe Seine et Marne U14</u>		
Tour 1	Cadragage ¼ de finale	Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)
A	Reporté – Bussy 21 - Dammarie FC 21	
C	Reporté - Meaux CS 21 – Torcy 22	
Tour 2	1/4 de Finale	Samedi 22/03/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	12/04/2025 - Bussy 21 ou Dammarie FC 21 – Fontainebleau 21	
2	12/04/2025 - Meaux CS 21 ou Torcy 22 – Torcy 21	
3	Vaires 1 – Senart M. 21	
4	Melun FC 22 – Melun FC 21	
Tour 3	1/2 Finale	Samedi 26/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

<u>Coupe Comité U14</u>		
Tour 4	1/8^e de Finale	Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)
C	22/03/2025 -Gretz T.22 –Mormant 22	
F	22/03/2025 - Torcy 24- Dammarie FC 22	
G	22/03/2025 – Mouroux 21 – MCG 22	
Tour 5	1/4 de Finale	Samedi 22/03/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	Marolles 21 – CPSP 21	
2	12/04/2025 - Gretz T.22 ou Mormant 22 – Pontault UMS 22	
3	12/04/2025 - Ozoir 21 – si Torcy 24 19/04/2025 - Ozoir 21 – si Dammarie FC 22	
4	26/04/2025 - Si MCG 22 – Courtry Academie 21 Sans date Si Mouroux 21 – Courtry Academie 21	
Tour 6	1/2 Finale	Samedi 26/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 U14		
Tour 4	1/8^e de Finale	Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)
B	22/03/2025 - Meaux CS 22 – Pontault UMS 21	
Tour 5	1/4 de Finale	Samedi 22/03/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	12/04/2025 - Val d'Europe 21 – Meaux CS 22 ou Pontault UMS 21	
2	Torcy 23 – MCG 21	
3	26/04/2025 - Magny 21 – Roissy US 21	
4	Crecy FC 21 – Val de France	
Tour 6	1/2 Finale	Samedi 26/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité CDM		
Tour 3	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	FC Musclé 5 – Crisenoy 5	
2	Nanteuil 5 – Nuso Foot 5	
3	Foret ES 5 – Mitry Ourcq Ptg 5	
4	Bucceenne 5 – Vaux Rochette 5	
Tour 4	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 CDM		
Tour 4	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	Snie Fc 5– Hericy 5	
2	St Thibault 6– Thorigny 5	
3	Ponthierry 5– Lagny 5	
4	20/04/2025 - Crecy 5 – Lieusaint 5	
Tour 5	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité Vétérans		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
B	23/03/2025 – Dammarie City 31 – Lesigny 32	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	20/04/2025 - Bois le Roi 32 –si Lesigny 32 27/04/2025 - Bois le Roi 32 – si Dammarie City 31	
2	Fontenay T. 32 – Mormant FC 32	
3	Gatinais VL 31– Vaux Rochette 31	
4	20/03/2025 - Cesson VSD 31 – Val de l'Yerres 31	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 Vétérans		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
G	23/03/2025 – Brie Nord 31 – Bussy 31	
H	23/03/2025 – Villeparisis 31 – FC Cosmo 31	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 -Chelles 31 – Ponthierry 31	
2	27/04/2025 Claye S. 31– Lognes 31	
3	27/04/2025 - Mormant FC 31 – Exempt	
4	20/04/2025 - Si Brie Nord 31 – Villeparisis 31	
	Sans date Si Brie Nord 31 - FC Cosmo 31 ou Bussy 31 - Villeparisis 31 ou FC Cosmo 31	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité +45 ANS		
Tour 3	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 - Ferrieres 35 – Combs 35	
2	20/04/2025 - St Thibault FC 35– Villeparisis 35	
3	23/03/2025 - Mitry Ourcq Ptg 35 –Vaux Rochette 35	
4	20/04/2025 - Savigny FC 35 – Everly 35	
Tour 4	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 +45 ANS		
Tour 3	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
C	23/03/2025 – Varennes 35 – Villenoy 35	
E	23/03/2025 – Val d'Europe 35 – Brie des Morins 35	
H	20/03/2025 – MCG 35 – Nandy FC 35	
Tour 4	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 - Combs 36 – Bagneaux N. 35	
2	20/04/2025 - Si Villenoy 35 – Claye S. 36	
	Sans date Si Varennes 35– Claye S. 36	
3	27/04/25 si Val d'Europe 35– St Mard 35	
	Sans date si Brie des Morins 35 – St Mard 35	
4	Sans date Crecy 35– MCG 35 ou Nandy FC 35	
Tour 5	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité U16		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
B	Sans date – Chatelet 21 – Dammarie FC 22	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	20/04/2025 - Mormant 21– Dammarie FC 22 ou Chatelet 21	
2	Combs 21 – Champs AS 21	
3	Bagneaux N. 21– Villeparisis 22	
4	Sans date - MCG 21 – Servon 21	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 U16		
Tour 5	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
A	23/03/2025 – Meaux CS 22 – Ent.Usbpo/Espb 21	
C	23/03/2025 - Dammarie FC 21 – Nandy FC 21	
Tour 6	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 si Meaux CS 22– Gretz T. 21 Sans date si Ent.Usbpo/Espb 21– Gretz T. 21	
2	27/04/2025 - Dammarie FC 21 ou Nandy FC 21– Vaires 22	
3	Bussy 22– Pontault UMS 21	
4	Fontainebleau 21– Melun FC 22	
Tour 7	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité U18		
Tour 2	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
A	16/03/2025– Presles 21 – Crecy 21	
C	16/03/2025 – Lagny 21 – CPSP 22	
Tour 3	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 - Presles 21 ou Crecy 21– Othis 21	
2	06/04/2025 si Lagny 21– Montereau 22 20/04/2025 si CPSP 22 – Montereau 22	
4	20/04/2025 - Lieusaint 22 – Ent.Plaine F/Claye 23	
Tour 4	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	OI.Loing 21 – Vainqueur 4	

Coupe 77 U18		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
G	23/03/2025 Meaux CS 22 – Claye S. 22	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	Val d'Europe 21– Val de France 21	
2	Chelles 21 – Briard 21	
3	Vaires 21– Savigny FC 21	
4	27/04/2025 - Meaux CS 22 ou Claye S. 22 – Montereau 21	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité Seniors		
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	20/04/2025 Nanteuil 2 – Cesson VSD 2	
2	Montereau 2 –Courtry Academie 2	
3	Sans date - Lognes 2 –Emerainville 1	
4	20/04/2025 - Courtry F. 1– Pontault Port. 2	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 Seniors		
<u>Tour 5</u>	<u>1/4 de Finale</u>	<u>Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)</u>
1		Brie FC 1 – Lognes 1
2		Val de France 1 – MCG 2
3		Villeparisis 1 – Montereau 1
4		Claye S. 3 – Vaires 1
<u>Tour 6</u>	<u>1/2 Finale</u>	<u>Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)</u>
		Vainqueur 1 – Vainqueur 2
		Vainqueur 3 – Vainqueur 4



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Vendredi 14 Mars 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

DEMANDES DE MODIFICATION :

LISTES EXCELLENCE

U10

US TORCY – 2 changements

RCP FONTAINEBLEU – 2 changements

U11

US TORCY – 2 changements

US VAIRES – 1 changement

U12

GRETZ TOURNAN SC – 2 changements

US TORCY – 1 changement

LISTES ESPOIRS

U10/U11

FERTOISE AS – 1 changement

Les changements sont validés immédiatement

LISTES EXCELLENCE

U10

UMS PONTAULT – 2 changements

U11

SENART MOISSY – 3 changements

LISTES ESPOIRS

U10/U11

US VAIRES 2 – 1 changement

U12/U13

PORTUGAIS PONTAULT 1

BREUILLOISE 1 – 3 changements

Article 6.1 des Challenge – Qualifications « *Il sera possible de changer 3 joueurs maximum de cette liste, sous réserve que la modification soit entérinée au préalable par le District, la demande devant être faite au moins 8 jours avant le tour suivant.* »

Les changements sont validés avec date d'effet au LUNDI 17 MARS 2025.

Les joueurs modifiés ne pourront participer au Challenge Foot Animation du 15/03/2025



Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL DU JEUDI 13 Mars 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FESTIVAL U13F DU 15/03/25 :

La Commission,

Considérant la décision de la Commission d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 12/03/25 de réintégrer l'équipe Val d'Europe 1,

Considérant qu'il faut équilibrer les équipes ayant fini 1^{ère} et 2^{ème} du tour précédent dans chaque poule,

Considérant que les équipes de Lognes et Val d'Europe étaient dans la même poule au tour précédent,

Par ces motifs,

Décide :

- L'intégration de l'équipe de Val d'Europe 1 en Poule B à Villeparisis à la place de Lognes 1
- Décide de positionner l'équipe de Lognes 1 en Poule A à Gretz-Tournan

Agenda Technique

FORMATIONS CFI de MARS à JUIN 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI U6-U9	1^{er} jour 31/03/2025 2^{ème} jour 28/04/2025	MONTRY	COMPLETE	
CFI U10-U13	1^{er} jour 28/03/2025 2^{ème} jour 29/04/2025	MONTRY	COMPLETE	
CFI FUTSAL U13-U15 initiation	22 et 23/04/25	COUTRY	0	21
CFI U6-U9	1^{er} jour 05/05/2025 2^{ème} jour 02/06/2025	A MORMANT	12	12
CFI U10-U13	1^{er} jour 06/05/2025 2^{ème} jour 03/06/2025	PONTHIERRY	COMPLETE	

CERTIFICATIONS 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CERTIFICATION 1	26/04/2025	MONTRY	0	8
CERTIFICATION 2	26/04/2025	MONTRY	0	8
CERTIFICATION 3	26/04/2025	MONTRY	0	8

ATTESTATIONS FEDERALES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
-------	------	----------	------------------------	------------------

Agenda Technique

Attestation fédérale Golf Foot	10/04/2025	SITE A DETERMINER	0	24
Attestation fédérale foot en marchand	19/05/2025	MONTRY	0	24
Attestation Ethique et Intégrité	25/03/2025	LE MEE S/SEINE	12	12
Attestation Ethique et Intégrité	22/04/2025	MONTRY	0	24

JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Journée complémentaire DF COACH JEUNE	12/04/2025	A DAMMARIE LES LYS	12	12
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	30/06/2025	MONTRY	1	23



CHALLENGE IDF U11F - 1/2 DE FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
MITRY MORY 1	SENART MOISSY 1	ESPOIR FEMININ 1	VAL D'EUROPE 1	
MEAUX 2	ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE 2	MEAUX 1	NANGIS 1	
COMBS LA VILLE 1	EPPF 1	LOGNES 1	LE MEE 1	
GRETZ OZOIR 1	VAUX LA ROCHETTE 1	SENART MOISSY 2	DAMMARTIN 1	

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes sans mi-temps



**FESTIVAL FOOT U13F - 1/2 DE FINALE
SAMEDI 15/03/2025**



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
GRETZ-OZOIR 2	VILLEPARISIS 1	MEAUX 1	LOGNES 13G	
VAUX LA ROCHETTE 1	EFSSM 1G	EFSSM 1F	SENART MOISSY 1	
MELUN 1	VAIRES 1	CHAMPS AS 1	ST THIBAULT TORCY 1	
LOGNES 1	VAL D'EUROPE 1	GRETZ OZOIR 1	DAMMARIE 1	
LE MEE 1				

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 15 minutes sans mi-temps

JOUR DE COUPE U10/U11- 1/2 FINALE
SAMEDI 15/03/2025

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
OTING 2	COMBS LA VILLE 2	CHAMPS ECL 11	SIMPON 1
UMS PONTAULT 2	THORIGNY 1	CHEVRY 3	LE MEE 2
CS COURTRY ACADEMIE 1	NANDY 2	FERTE SOUS JOUARRE 11	MELUN 12
LOGNES 3	GATNAIS 1	MARLES 1	POIMMELUSE 1

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
AVON 2	FONTAINEBLEAU 12	AS CHELLES 2	ODIER 12
GOUAUX 1	LA FORET 1	OTHAIS 11	LE PIN 11
CESSON 2	CHAMPEPENSIS 1	VAURES 2	VAL DE LYERRES 2
BOIS LE ROI 2	TONGY 12	GRETZ FOUARNAN 12	CHANGIS 12

DEFI TECHNIQUE - DOUBLE 8

- Poule de 4 :
- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes



JOUR DE COUPE U12/U13 - 1/2 FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
LESIGNY 1	MOISSY 14	VAUX LA ROCHETTE 12	PONTHIERRY 2
MEAUX 13	BREUILLOISE 1	LONGUEVILLE 2	VAL DE L'YERRES 2
SERVON 3	SERVON 2	PORTUGAIS PONTAUT 11	MONTEREAU 12
HVS 1	QUINCY VOISINS 1	OLYMPIQUE DU LOING 2	MORET VENEUX 2

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
FERRIERES 1	PORTUGAIS PONTAUT 1	MOUSSY 11	COLLEGIEN 1
COULOMMIERS 2	LE MEE 3	GRETZ TOURNAN 2	ROSSY EN BRIE 12
BUSSY 12	DAMMARIE 2	CHAMPS FFC 1	MOUROUX 2
DAMMARTIN 2	POMMEUSE 11	NOISIEL FA 12	

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes avec mi-temps

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps



CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11- 1/2 FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
NANTEUIL 2	BRIE NORD 12	SERVON 2	PONTAULT UMS 12
CRECY FC 2	BUCEENNE 1	BUSSY 3	CONGISSOIS 1
VILLEPARISIS 3	LESIGNY 11	VAL D'EUROPE 4	VILLEPARISIS 12
PONTAULT UMS 3	MONTHYON 1	CRECY FC 3	BRIE FC 2
	CLAYE SOUILLY 12		

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
OLYMPIQUE DU LOING 3	GRETZ TOURNAN 13	VARENNES 12	QUINCY VOISINS 2
ARC EN CIEL 1	COURTRY FOOTBALL 2	CESSON 3	GRETZ TOURNAN 4
MORET VENEUX 2	CPS PROVINS 12	AMICALE BOCAGE 1	CLAYE SOUILLY 14
CESSON 13	VERNEUIL L'ETANG 1	PORTUGAIS PONTAULT 12	

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 1 équipe qualifiée par poule
- 2 rencontres de 25 minutes

Poule de 4 :

- 1 équipes qualifiée par poule
- 3 rencontres de 16 minutes

Poule de 5 :

- 1 équipes qualifiée par poule
- 4 rencontres de 12 minutes



CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13 - 1/2 FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
MELUN 14	MARLÉS 1	CRECY FC 12	COLLEGIEN 2
AVON 2	TRILPORT 12	VAL D'EUROPE 2	NANDY 12
OLYMPIQUE DU LOING 12	ALLIANCE 77 FC 1	COURTRY FOOTBALL 2	AS CHELLES 13
MONTEREAU 13	MONTHYON 1	LIEUSAIN 12	PAYS DE L'OURCQ 3

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
AS CHAMPS 12	AVON 12	PONTHIERRY 13	VAIRES 14
TORCY 13	MAROLLES 1	VARENNES 1	CROUY 1
DAMMARIE 12	BOIS LE ROI 11	OZOUER LE VOULGIS 11	COSMO 1
USBPO 11	PONTHIERRY 12		

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 1 équipe qualifiée par poule
- 2 rencontres de 30 minutes avec mi-temps

Poule de 4 :

- 1 équipe qualifiée par poule
- 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps



CHALLENGE 77 U10 - 1/2 FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
MORMANT 11	ROISSY EN BRIE 11	LOGNES 11	BRIE FC 11
VAL DE France FOOTBALL 11	CESSON 12	ST PATHUS 11	USM VILLEPARISIS 11
DAMMARIE 12	TORCY 11	FONTAINEBLEAU 11	GRETZ TOURNAN 11
NANGIS 11	UMS PONTAULT 11	JOUARRE FC 11	VAL D'EUROPE 12

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
LE MEE 11	LAGNY 11	CRECY 11	VAL D'EUROPE 11
USBPO 11	DAMMARIE 11	MELUN 11	CPS PROVINS 11
BUSSY 12	VAIRES 11	MEAUX 11	OZOIR 11
MONTEREAU 11	GUIGNES 11	VILLENODY 11	VAIRES 12

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes



CHALLENGE IDF U11 - 1/2 FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
MEAUX 1	VAL DE France 1	MONTEREAU 1	MELUN 1
NOISIEL 2	GRETZ TOURNAN 2	UMS PONTAULT 1	TORCY 1
VILLEPARISIS 1	LE MEE 1	FONTAINEBLEAU 1	VAUX LA ROCHETTE 2
GRETZ TOURNAN 1	CHELLES 1	MAGNY 1	COULOMMIERS 1

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
LOGNES 1	VAIRES 1	OZOIR 1	MITRY MORY 1
DAMMARIE 1	SAVIGNY LE TEMPLE 1	VAL D EUROPE 1	ROISSY 1
AC VILLENY 1	VAUX ROCHETTE 1	DAMMARTIN 1	VAL D EUROPE 2
MOISSY 1	USBPO 1	AVON 1	MORMANT 1

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes



CHALLENGE 77 U12 - 1/2 FINALE SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
TORCY 11	US VAIRES 11	BRIARD 11	LE MEE 12
VAIRES 12	GRETZ TOURNAN 11	LOGNES 11	OLYMPIQUE DU LOING 11
UMS PONTAULT 11	CRECY 11	OZOIR 12	MOISSY 11
FONTAINEBLEAU 11	CPS PROVINS 12	DAMMARIE 11	FC MELUN 12

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
CS MEAUX 12	USM VILLEPARISIS 11	VAL D'EUROPE 11	FONTAINEBLEAU 12
OZOIR 11	ROISSY EN BRIE 11	CHELLES AS 11	MEAUX 11
FC MELUN 11	LOGNES 12	NANDY 11	LE MEE 11
MOISSY 12	CLAYE SOUILLY 11	TORCY 12	NOISIEL 11

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes



FESTIVAL U13 FOOT - 1/2 FINALE

SAMEDI 15/03/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
SENART MOISSY 1	MONTEREAU 31	VAL DE France 1	COULOMMIERS 31
BUSSY 31	FC MELUN 1	VAIRES 31	CPS PROVINS 1
MAGNY 1	GATINAIS 1	CS MEAUX 31	LOGNES 31
MELUN 31	PONTAULT 31	MELUN 2	CS COUNTRY ACADEMIE 1

POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
VAUX ROCHETTE 31	LE MEE 31	TRILPORT 31	TORCY 1
CS MEAUX 1	FONTAINEBLEAU 1	BUSSY 1	DAMMARIE 1
NANDY 1	VAL D EUROPE 31	VAL DE France 31	PAYS DE L'OURCQ 1
ROISSY 31	LONGUEVILLE 1	ST MARD 1	FONTAINEBLEAU 31
		BRIARD 1	

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 15 minutes



FILLOFOOT U6F-U7F

MEAUX

SAMEDI 15/03/2025

Horaires	MEAUX		
MEAUX 1	MEAUX 2	OZOIR-GRETZ	
LOGNES	ESPOIR FEMININ	ENT FEMININE SUD S&M 1	
ENT FEMININE SUD S&M 2			



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 15 MARS 2025

Club recevant	DAMMARTIN		CHELLES		VILLEPARISIS	
	DAMMARTIN	8	CHELLES	9	VILLEPARISIS	5
	VILLENROY	3	COURTRY FOOTBALL	5	LAGNY	5
	BRIE FC	3	LE PIN	2		
	PLAINE France	2				
		16		16		10

Club recevant	VILLEPARISIS		BUSSY		MITRY	
	VILLEPARISIS	5	BUSSY	6	MITRY	4
	BRIE NORD	5	MEAUX	7	ST MARD	3
			THORIGNY	2	AS CHAMPS	2
					NOISIEL FA	5
		10		15		14

Club recevant	CHAMPS FFC		LOGNES		VAIRES	
	CHAMPS FFC	6	LOGNES	5	VAIRES	6
	BREUILLOISE	2	MAGNY	2	FERRIERES	4
	ESBLY	2	ST THIBAUT	2	COLLEGIEN	4
	CRECY	4	PORTUGAIS PONTAULT	4		
		14		13		14

Club recevant	VAL DE FRANCE		VAL D EUROPE		COULOMMIERS	
	VAL DE France	6	VAL D'EUROPE	8	COULOMMIERS	3
	TORCY	4	REBAIS	2	TRILPORT	4
	EMERAINVILLE	2	COURTRY ACADEMY	3	MOUROUX	2
			JOUARRE	2		
		12		15		9

Club recevant	MOUSSY		CHANGIS		QUINCY	
	MOUSSY	1	CHANGIS	1	QUINCY	6
	MONTHYON	1	BUCEENNE	2	BRIE EST	1
	CONGISSOIS	1	COSMO	1	FERTE SOUS JOUARRE	4
	ST PATHUS	3	NANTEUIL	3	AFPO	3
	CHAUCONIN	2	POMMEUSE	3		
		8		10		14

Club recevant	CLAYE					
	CLAYE	6				
	OTHIS	3				
	ANNET	3				
		12		0		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 15/03/2025

Club recevant	LE MEE (U6) - 14H30		MOISSY (U6) - 14H		MOISSY (U7) - 14H	
	LE MEE	4	MOISSY	3	MOISSY	4
	CESSON	3	SAVIGNY	2	MELUN	5
	MELUN	3	PONTHIERRY	1	MORMANT	2
	USBPO	2	NANDY	3	SAVIGNY	2
	LE CHATELET	2	DAMMARIE	3		
			MORMANT	2		
		14		14		13

Club recevant	PONTHIERRY (U7) - 14H		BOMBON (U7) - 14H		AVON	
	PONTHIERRY	2	BOMBON	2	AVON	3
	LE MEE	2	LE MEE	3	GATINAIS	3
	CESSON	3	VAUX	3	CHAMPAGNE	4
	DAMMARIE	4	NANDY	3	HVS	1
	USBPO	3			AMICALE BOCAGE	2
					LA FORET	1
		14		11		14

Club recevant	MORET VENEUX		JOUY YVRON		ST GERMAIN LAVAL	
	MORET VENEUX	3	JOUY YVRON	1	ST GERMAIN LAVAL	1
	RCPF	4	PROVINS	3	GRANDE PAROISSE	2
	BOIS LE ROI	2	MAROLLES	2	VARENNES	4
	OLYMPIQUE DU LOING	4	LONGUEVILLE	1		
	PAYS BIERES	1	BRAY	1		
		14		8		7

Club recevant	NANGIS		ROISSY (U6)		FONTENAY TRESIGNY	
	NANGIS	3	ROISSY U6	2	FONTENAY TRESIGNY	2
	PROVINS	1	BRIARD U6	3	PRESLES	2
	MONTEREAU	5	GRETZ U6	2	OZOIR U6	2
			PONTAULT UMS U6	4	COMBS U6	2
		9		11		8

Club recevant	GRETZ TOURNAN		SERVON		GUIGNES	
	GRETZ TOURNAN U7	4	SERVON	3	GUIGNES	4
	CHEVRY	3	ROISSY U7	3	LIEUSAINTE U7	4
	PONTAULT UMS U7	4	LIEUSAINTE U6	4	OZOUEUR LE VOULGIS	2
	LESIGNY	3	BRIARD U7	3		
			VERNEUIL	1		
		14		14		10

Club recevant	OZOIR					
	OZOIR U7	4				
	COMBS U7	2				
	MARLES	2				
		8		0		0

Club recevant						
		0		0		0



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 22 MARS 2025

Club recevant	VILLEPARISIS		VILLEPARISIS		BUSSY	
	VILLEPARISIS	5	VILLEPARISIS	5	BUSSY	4
	LOGNES	5	LOGNES	5	ST PATHUS	3
					MEAUX	5
		10		10		12

Club recevant	MOUSSY		PONTAULT PORTUGAIS		FERRIERES	
	MOUSSY	1	PONTAULT PORTUGAIS	4	FERRIERES	6
	CHELLES	4	VAIRES	5	FERTE SOUS JOUARRE	5
	CLAYE	6	CHELLES	3	BRIE EST	1
	CONGISSOIS	1				
		12		12		12

Club recevant	BRIE FC		ANNET		CRECY	
	BRIE FC	6	ANNET	2	CRECY	4
	MEAUX	4	AS CHAMPS	2	POMMEUSE	2
	VAL DE France	4	OTHIS	4	CHANGIS	2
			NOISIEL FA	3	AFPO	4
		14		11		12

Club recevant	TRILPORT		VAL D EUROPE		THORIGNY	
	TRILPORT	4	VAL D'EUROPE	5	THORIGNY	2
	MAGNY	3	NANTEUIL	3	VAL D'EUROPE	5
	COSMO	2	BRIE NORD	4	PLAINE DE France	2
	TORCY	3			VILLENY	2
		12		12		11

Club recevant	QUINCY		ST THIBAULT		LAGNY	
	QUINCY	6	ST THIBAULT	3	LAGNY	6
	BUCEENNE	4	MONTHYON	2	COURTRY FOOTBALL	4
	ST MARD	3	DAMMARTIN	4	DAMMARTIN	4
			CHAUCONIN	3		
		13		12		14

Club recevant	REBAIS		CHAMPS FFC		LE PIN	
	REBAIS	3	CHAMPS FFC	7	LE PIN	2
	MOUROUX	2	MITRY	4	COLLEGIEN	3
	JOUARRE	4	EMERAINVILLE	1	NOISIEL FA	4
	ESBLY	2			COURTRY ACADEMY	3
		11		12		12

Club recevant	BREUILLOISE					
	BREUILLOISE	4				
	VAL DE France	4				
	COULOMMIERS	4				
		12		0		0



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 22/03/2025

Club recevant	MELUN (U8) - 14H30		MOISSY (U8) - 14H		PONTHIERRY (U8) - 14H	
	MELUN	4	MOISSY	3	PONTHIERRY	3
	MORMANT	3	CESSON	2	ALLIANCE	4
	LE MEE	3	LE MEE	3	LE CHATELET	1
	NANDY	2				
		12		8		8

Club recevant	DAMMARIE (U8) - 14H		PONTHIERRY (U9) - 14H		MOISSY (U9) - 14H	
	DAMMARIE	3	PONTHIERRY	3	MOISSY	3
	CESSON	2	VAUX	2	LE MEE	3
	SAVIGNY	2	SAVIGNY	2	DAMMARIE	2
	USBPO	2				
	VAUX	3				
	BOMBON	1				
		13		7		8

Club recevant	CESSON (U9) - 14H		LE CHATELET (U9) - 13H30		OLYMPIQUE DU LOING	
	CESSON	2	LE CHATELET	2	OLYMPIQUE DU LOING U8	4
	LE MEE	2	BOMBON	1	AVON	3
	NANDY	2	MELUN	3	PAYS BIERES	3
			USBPO	2	GATINAIS	3
		6		8		13

Club recevant	LA FORET		AMICALE BOCAGE		GOUAIX	
	LA FORET	1	AMICALE BOCAGE	2	GOUAIX	3
	HVS	2	RCPF	3	LONGUEVILLE	3
	CHAMPAGNE	4	BOIS LE ROI	4	JOUY YVRON	2
	OLYMPIQUE DU LOING U9	3	MORET VENEUX	3	ST GERMAIN LAVAL	1
	EBNSP	2			PROVINS	3
					VARENNES	2
		12		12		14

Club recevant	ARC EN CIEL		BRAY SUR SEINE		ROISSY	
	ARC EN CIEL	2	BRAY SUR SEINE	2	ROISSY U8	4
	PROVINS	2	MONTEREAU	5	UMS PONTAULT U8	3
	NANGIS	3	GRANDE PAROISSE	2	PRESLES	3
	VARENNES	2	MAROLLES	3	OZOUEUR LE VOULGIS	2
		9		12		12

Club recevant	GRETZ TOURNAN		FONTENAY TRESIGNY		CHEVRY	
	GRETZ TOURNAN U8	4	FONTENAY TRESIGNY	3	CHEVRY	2
	OZOIR U8	3	OZOIR U9	2	BRIARD U8	2
	LIEUSAINTE U8	2	VERNEUIL	1	LESIGNY	2
	VAL DE L'YERRES	3	COMBS U9	2	COMBS U8	2
		12		8		8

Club recevant	SERVON		PONTAULT UMS			
	SERVON	3	PONTAULT UMS U9	4		
	GRETZ TOURNAN	2	GUIGNES	4		
	ROISSY EN BRIE U9	2	BRIARD U9	2		
	LIEUSAINTE U9	2				
	MARLES	3				
		12		10		0



FEMININES
PLATEAU U9F
SAMEDI 22/03/2025

Club recevant	OZOIR		
	OZOIR - GREZT TOURNAN	VILLEPARISIS	ST PATHUS OISSERY
	MEAUX 1	MEAUX 2	LOGNES
	MITRY MORY	ESPOIR FEMININ	DAMMARIE FC
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 1	MOISSY 1	VAL D'EUROPE
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 2	MOISSY 2	COMBS LA VILLE

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 29 MARS 2025

Club recevant	DAMMARTIN		ESBLY		FERRIERES	
	DAMMARTIN	8	ESBLY	2	FERRIERES	4
	CLAYE	6	VAL D'EUROPE	4	BUSSY	6
			MOUROUX	2	PORTUGAIS PONTAULT	4
			TORCY	4		
		14		12		14

Club recevant	THORIGNY		CRECY		VAL DE France	
	THORIGNY	2	CRECY	4	VAL DE France	6
	VAIRES	6	CHAMPS FFC	6	LOGNES	5
	BREUILLOISE	2	REBAIS	2	BRIE EST	1
	AS CHAMPS	2			COSMO	1
		12		12		13

Club recevant	SAINT PATHUS		JOUARRE		MAGNY	
	ST PATHUS	3	JOUARRE	2	MAGNY	2
	VILLEPARISIS	5	MEAUX	7	TORCY	4
	MITRY	4	BRIE NORD	5	POMMEUSE	3
					EMERAINVILLE	2
		12		14		11

Club recevant	COULOMMIERS		VILLENY		COLLEGIEN	
	COULOMMIERS	3	VILLENY	3	COLLEGIEN	4
	FERTE SOUS JOUARRE	4	OTHIS	3	VILLEPARISIS	5
	QUINCY	6	CONGISSOIS	1	NANTEUIL	3
	BUCEENNE	2	MONTHYON	1		
			CHANGIS	1		
			AFPO	3		
		15		12		12

Club recevant	LAGNY		SAINT THIBAUT		ANNET	
	LAGNY	5	ST THIBAUT	2	ANNET	3
	CHELLES	4	NOISIEL FA	5	TRILPORT	4
	COURTY ACADEMY	3	COURTY FOOTBALL	5	PLAINE France	2
	CHAUCONIN	2			ST MARD	3
					MOUSSY	1
		14		12		13

Club recevant	VAL D EUROPE					
	VAL D'EUROPE	4				
	CHELLES	5				
	BRIE FC	3				
	LE PIN	2				
		14		0		0



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 29 MARS 2025

Club recevant	COLLEGIEN		VILLENOY		NANTEUIL	
	COLLEGIEN	3	VILLENOY	2	NANTEUIL	3
	ESBLY	2	MAGNY	3	CHAUCONIN	3
	MOUROUX	2	AFPO	4	BUSSY	4
	VAL D'EUROPE	5	ST PATHUS	3	LE PIN	2
		12		12		12

Club recevant	MITRY		OTHIS		CLAYE	
	MITRY	4	OTHIS	4	CLAYE	6
	VAL D'EUROPE	5	BRIE FC	6	FERRIERES	6
	LOGNES	5	ANNET	2		
		14		12		12

Club recevant	BUCEENNE		BRIE NORD		TORCY	
	BUCEENNE	4	BRIE NORD	4	TORCY	3
	FERTE/JOUARRE	5	TRILPORT	4	THORIGNY	2
	COSMO	2	COURTRY FOOTBALL	4	DAMMARTIN	4
	BRIE EST	1				
		12		12		9

Club recevant	MEAUX		CHANGIS		AS CHAMPS	
	MEAUX	4	CHANGIS	2	AS CHAMPS	2
	QUINCY	6	CONGISSOIS	1	CHELLES	4
	JOUARRE	4	COULOMMIERS	4	LAGNY	6
		14		7		12

Club recevant	CHELLES		BREUILLOISE		FERTE JOUARRE	
	CHELLES	3	BREUILLOISE	4	FERTE/JOUARRE	5
	DAMMARTIN	4	VAL DE France	4	REBAIS	3
	CHAMPS FFC	4	PLAINE DE France	2	MEAUX	5
	MONTHYON	2	EMERAINVILLE	1		
			MOUSSY	1		
		13		12		13

Club recevant	VAIRES		NOISIEL FA		POMMEUSE	
	VAIRES	5	NOISIEL FA	4	POMMEUSE	2
	CRECY	4	LOGNES	5	ST THIBAULT	3
	ST MARD	3	COURTRY ACADEMY	3	VAL DE France	4
					NOISIEL FA	3
		12		12		12

Club recevant	PONTAULT PORTUGAIS		MEAUX			
	PONTAULT PORTUGAIS	4	MEAUX	5		
	VILLEPARISIS	6	JOUARRE	4		
			CHAMPS FFC	3		
		10		12		0